

Décision N° 024 /D/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/SAF/BM
Portant attribution du marché relatif à la Demande de Cotation
n°016/DCO/OBC/CIPM/2026 du 08 mai 2026 pour la fourniture des mobiliers de
bureau à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026.

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT
DU CAMEROUN,**

Financement : Budget de l'OBC, Exercice 2026

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu le Décret n° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/0135/PM du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme Directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°047/CAB/PM du 17 mai 1994 portant organisation administrative et financière de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°85/B1/1464/AC/MINEDUB/MINESEC du 19 Août 2025 fixant le calendrier de l'année scolaire 2025/2026 en République du Cameroun ;
- Vu la Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Résolution n°2025/38/OBC/CA du 22 décembre 2025 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2026 ;

- Vu la Décision n°1094/25/MINESEC/SEESSEN/SG/GCE-B/OBC/DEESG/DEESTP/DECC/SDOEC du 10 octobre 2025 fixant le calendrier des Examens et Concours de la session 2026 ;
- Vu la lettre n° 032/L/OBC/CIPM/2026 du 08 juin 2026 de Madame la Présidente de la CIPM au Directeur Général de l'OBC;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

DECLARE :

Article 1^{er} :

En application des dispositions des articles 99 et 101 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure d'attribution des marchés,

ETS ESCHOL est déclaré attributaire du marché relatif à la Demande de Cotation n°016/DCO/OBC/CIPM/2026 du 08 mai 2026 pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
La fourniture des mobiliers de bureau à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026.	<p>ETS ESCHOL</p> <p>BP : YAOUNDE Tél : 678 25 52 35 N° CONTRIBUTUABLE : P058412704902X N°RCCM : RC/YAE/2018/A/1559 N° de compte : CM21 10025 00023 15101015378 51 de NFC-BANK – Yaoundé</p>	24 863 625	15 jours

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, 18 JUN 2026

Le Directeur Général

Ampliation :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé

Christine Tsimba
 DIRECTRICE GÉNÉRALE